



## POURQUOI UN ARCHITECTE ?

### ***Du sur-mesure, pas du standard.***

Le premier rôle de l'architecte est de vous écouter.

A partir de vos besoins, de vos goûts, de votre mode de vie, de votre terrain, et de votre budget, l'architecte organise l'espace selon vous.

Ni plan-type, ni modèle de série, l'architecte fera pour vous du sur-mesure car ce n'est pas vous qui devez vous adapter au projet d'un autre mais c'est votre projet qui doit s'adapter à vous

### ***Optimisation des coûts***

L'architecte tient compte de vos moyens pour l'élaboration du projet.

Grâce à son expérience, il défendra vos intérêts en prévenant les surcoûts dus à d'éventuelles erreurs et en limitant les impondérables, notamment lors du chantier.

Il optimise dès la conception les coûts de fonctionnement et d'entretien par un choix judicieux des matériaux et de techniques de construction et par une meilleure adaptation au climat et au site environnant.

### ***Soucieux de l'environnement***

L'architecte optimise les solutions visant à réduire les consommations d'énergie. Ainsi il continue sa logique économique en vous permettant de contribuer à la protection de l'environnement.

Il veillera à ce que votre projet s'accorde avec le site environnant par son intégration dans le paysage et le tissu urbain, tout en respectant l'environnement et les normes sanitaires.

**Parce que vous êtes sa seule et meilleure publicité, l'architecte a tout intérêt à vous satisfaire.**

## QUE FAIT UN ARCHITECTE ?

« *L'architecte est un artiste et un technicien. Dans le cadre des techniques de son art, il compose les édifices, en détermine les proportions, la structure, la distribution, en dresse les plans, rédige les devis et coordonne l'ensemble de l'exécution par les entrepreneurs choisis par le maître de l'ouvrage. Il vérifie et propose le règlement des dépenses.* » (Décret du 25 juin 1947 réglementant la profession d'architecte).

### ***Programmation***

L'architecte vous aide à définir un programme détaillé en fonction de votre projet et de votre budget.

### ***Conception***

A partir du programme établi, il rentre progressivement dans le détail en vous faisant valider à chaque étape les choix à prendre, depuis les grands principes structurels, fonctionnels et esthétiques jusqu'à la sélection des équipements ou des couleurs.

### ***Estimation financière***

Sans dépasser le budget initial, l'architecte évalue les montants de tous les travaux des différents corps de métiers qui interviendront sur le chantier.

### ***Démarches administratives***

Afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction, l'architecte constitue les dossiers administratifs et entreprend les démarches auprès des services concernés (Commune, Urbanisme, Hygiène, Environnement, Affaires économiques, Tourisme, etc.). Il suit le bon déroulement des procédures jusqu'à l'obtention des autorisations.

### ***Choix des entreprises et contrat***

L'architecte vous aide à choisir les entreprises en fonction des documents qu'il a établis (plans d'exécution et pièces écrites décrivant précisément les ouvrages à réaliser). Ensuite, il vous aide à formaliser par écrit les contrats qui vont vous lier à celles qui ont été choisies.

### ***Suivi du chantier***

L'architecte coordonne l'intervention des entreprises sur le chantier. Il suit le bon déroulement des travaux et vérifie les factures des entreprises.

### ***Réception des ouvrages***

Pour chaque entreprise ayant terminé ses travaux, l'architecte constate la qualité des prestations et, si elles sont satisfaisantes, établit un procès verbal de réception des ouvrages. C'est à partir de la date de cette réception que courent les responsabilités et garanties engagées.

**L'architecte peut d'autant mieux remplir ces missions s'il prend en charge l'opération de bout en bout. Une prestation complète est un gage de qualité, de performances et d'économie.**

**L'architecte n'étant pas à la fois juge et partie il préserve vos intérêts à chaque mission.**

## COMBIEN COUTE UN ARCHITECTE ?

***La rémunération des architectes dépend essentiellement de l'étendue de la mission que vous lui confiez, de la complexité du projet et du montant des travaux à exécuter.***

Plus les missions sont nombreuses, plus il y a du travail, plus la rémunération est importante.

Plus l'opération est simple, plus la rémunération est faible

Plus le montant des travaux est grand, moins la rémunération est proportionnellement élevée.

### ***Des contrats sûrs***

Le recours à un architecte passe par la signature d'un contrat écrit qui précise notamment l'étendue de la mission, le programme, le montant des travaux et de la rémunération de l'architecte.

L'architecte vous garantit le coût réel des travaux avec une marge de tolérance définie par avance.

L'architecte vous aide à passer avec les entreprises des contrats clairs, décrivant précisément les travaux à exécuter.

La rémunération se fait progressivement, en fonction de l'avancement des missions de l'architecte, assurant ainsi la complète réalisation de celles-ci.

Un contrat écrit précis est une garantie pour vos intérêts en cas de coup dur.

### ***L'architecte vous fait faire des économies***

En choisissant des matériaux et techniques de construction et d'exploitation adaptées au projet et à votre budget.

En organisant une véritable concurrence entre les entreprises avant le choix de l'une d'elle.

En vérifiant la bonne mise en œuvre des matériaux et des techniques.

## UN ARCHITECTE POUR QUI ?

### ***L'élu et l'administration publique***

Parce qu'ils sont jugés sur leurs capacités à parfaire le territoire, améliorer les équipements collectifs et la qualité de vie des concitoyens

### ***Le commerçant***

Parce que l'aménagement de son magasin influe sur son chiffre d'affaire.

Car l'ambiance des lieux et leur image sont autant d'atouts pour l'entreprise.

### ***Le promoteur***

Parce que la qualité des espaces, des prestations et de l'environnement devient un argument de vente et de location incontournable.

### ***L'industriel***

Car la fonctionnalité, la souplesse d'utilisation et les performances techniques des locaux sont garants d'une meilleure productivité.

Parce que les économies de fonctionnement sont une aide au développement de l'entreprise.

### ***Les copropriétaires***

Car l'aménagement et l'entretien des parties communes influent sur le montant des charges et la pérennité du patrimoine.

### ***L'agriculteur, l'aquaculteur***

Parce que la modernisation des bâtiments agricoles des exploitations familiales et collectives améliore leur rentabilité et préserve la qualité de l'environnement et du paysage.

### ***Le particulier***

Parce que le projet sera fait sur mesure.

### ***Pour tous***

Parce que l'acte de bâtir n'est pas anodin et qu'il laisse une trace notable dans le temps, l'espace, et la société, il est nécessaire de le considérer avec le respect que nous portons pour notre pays et les générations futures qui le peupleront.